

## REGLEMENT DU MARATHON DE l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau 2015

**Article 1 :** l'Association des Courses de Strasbourg-Europe organise le dimanche 25 octobre 2015 le Marathon de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau (42.195 km). Trois épreuves sont organisées : le Marathon, l'Ekiden (relais de 6 personnes) et le Duo (relais de 2 personnes).

**Article 2 :** le parcours est officiellement mesuré par la Fédération Française d'Athlétisme. Le club support F.F.A. est l'ACSE (Association des Courses de Strasbourg-Europe).

**Article 3 :** responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants du Marathon et de l'Ekiden de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. Il incombe aux participants (hors licenciés de la F.F.A. et de la F.F.Tri) de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

**Article 4 :** l'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation totalement ou partiellement en cas de force majeure, de catastrophe naturelle (intempéries, ...) ou de toute autre circonstance (pluie, vent) sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

**Article 5 :** Cette course est ouverte aux licenciés F.F.A. ou F.F.Tri., ainsi qu'aux non-licenciés remplissant la condition minimale d'âge (voir art.17).

### Les coureurs devront fournir à l'inscription :

- soit une copie de leur licence sportive FFA, FFTRI, FFCO et FFPM en cours de validité au jour de l'épreuve. Les licences compétition FSCF, FSGT, UFOLEP, de la saison en cours, sont acceptées si elles font apparaître de façon précise la mention athlétisme.

- soit un certificat médical comportant la mention de **non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition** ou de **non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition**, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve. Conformément à l'article L. 231-2-1 du Code du Sport « la participation aux compétitions sportives organisées ou autorisées par les fédérations est subordonnée, pour les non-licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie, qui doit dater de moins d'un an à la date des courses ».

**Article 6 : garantie annulation (= 5 euros) : uniquement possible pour le Marathon.**

En cas de maladie, blessure, accident de trajet, décès du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant, un certificat médical ou un justificatif devra être adressé au Marathon de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, au plus tard le 24 octobre 2015, cachet de la poste faisant foi. Le remboursement, uniquement possible pour les participants ayant souscrit à la garantie annulation, sera de 40 euros pour toute inscription à 46 euros, de 50 euros pour toute inscription à 56 euros et de 65 euros pour toute inscription à 71 euros.

**Article 7 :** tout coureur participant à cette course doit être muni d'un dossard officiel (ni plié, ni découpé), fixé par 4 épingles sur le torse, sous peine de disqualification.

**Article 8 :** pour le marathon, les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé (espoir - sénior - vétéran1 - vétéran 2 - vétéran 3 - vétéran 4 - vétéran 5).

Pour l'Ekiden et le Duo, les 3 catégories d'équipe (Féminine - Masculine - Mixte) donneront lieux à un classement séparé.

**Article 9 :** un arrêt de l'épreuve avec temps limite imparti aux coureurs est prévu : 5h30 pour le Marathon. Un temps limite au 21<sup>ème</sup> Km est prévu à 2h30.

**Article 10 :** des ravitaillements et des points d'épongement sont prévus : ravitaillement tous les 5 km et point d'épongement tous les 2,5 km.

**Article 11 :** l'accompagnement de tout coureur, en vélo ou roller, est interdit sous peine de disqualification du coureur.

**Article 12 :** les décisions du juge arbitre assisté de juges officiels de course pour la régularité des courses seront sans appel. Des commissaires de course seront disposés tout le long du parcours.

**Article 13 :** une assistance médicale sera assurée sur le parcours du départ à l'arrivée.

**Article 14 :** les remises des récompenses :

### MARATHON

- le jour même de l'épreuve : remise des récompenses scratch du marathon (3 premières femmes et 3 premiers hommes)

Les remises des récompenses par catégorie seront organisées ultérieurement.

Une grille des prix « régionale » est également mise en place. Un coureur régional est un coureur licencié dans un club affilié FFA de la région Alsace.

### EKIDEN et DUO

L'ensemble des récompenses pour les épreuves de l'Ekiden et du Duo seront remises lors d'une cérémonie organisée ultérieurement.

Les 3 catégories d'équipe sont :

- Féminine
- Masculine
- Mixte

Une équipe est considérée comme mixte si elle est composée de 3 femmes et de 3 hommes à parité.

Une équipe est considéré comme féminine si elle est composée de plus de femmes que d'hommes (par exemple, 4 femmes et 2 hommes). Inversement pour les équipes considérées comme masculine.

**Article 15 : Plusieurs possibilités pour s'inscrire :**

**Par internet :** directement sur le site du Marathon jusqu'au Jeudi 22 octobre à 18h00.

**Par courrier :** Bulletin d'inscription complété à retourner pour le Vendredi 16 octobre au plus tard (Le cachet de la poste faisant foi).

**Dans nos locaux :** du lundi au vendredi (10h-17h) jusqu'au Jeudi 22 octobre.

**Au Village Marathon (place Kléber) :** le vendredi 23 octobre (14h-19h) et le samedi 24 octobre (10h-19h).

**Pas d'inscription possible le jour même des épreuves.**

**Article 16 : Tarifs d'inscription :**

**MARATHON**

Tarif jusqu'au 30 juin : 46 €

Tarif du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre : 56 € Tarif  
du 1<sup>er</sup> octobre au 24 octobre : 71 €

**EKIDEN**

Tarif unique : 156 € par équipe (26 € par personne) **DUO**

Tarif unique : 52 € par équipe (26 € par personne)

Les inscriptions le jour même de l'épreuve (dimanche 25 octobre 2015) ne sont pas possibles.

**Tarif « groupe » : Uniquement possible pour le marathon.** Le tarif est de 50 € par personne (tarif unique).

**Inscriptions « groupes » :**

Le tarif « groupe » est applicable à partir de 5 personnes s'inscrivant au Marathon.

La clôture des groupes se fera le **vendredi 16 octobre 2015 à 18h00.**

Les inscriptions « groupe » se font par un « responsable du groupe », **uniquement par Internet** sur le site du Marathon de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. Le retrait des dossards groupe s'effectue par le « responsable du groupe » suivant les modalités définies dans le protocole d'inscription Groupes du Marathon de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau.

**Dossard personnalisé :** pour toute inscription (Marathon, Ekiden et Duo) faite jusqu'au **Mercredi 30 septembre 2015 18h00**, le dossard du participant est personnalisé avec son prénom.

**Age minimum requis :**

**MARATHON**

Né en 1995 et avant (20<sup>ème</sup> année).

Catégories = espoir / sénior / vétéran.

**EKIDEN**

Né en 1999 et avant (16<sup>ème</sup> année).

Catégorie = cadet / junior / espoir / sénior / vétéran.

**DUO**

Né en 1997 et avant (18<sup>ème</sup> année). Catégorie

= junior / espoir / sénior / vétéran.

**Article 17 :**

Pour le Marathon : le chronométrage sera effectué par une bande UHF (Ultra Haute Fréquence). Les inscrits au marathon se verront remettre une bande UHF collée directement sur le dossard (technologie RFID : Radio Fréquence Identification) qui sera activée automatiquement sur la ligne de départ et servira de contrôle de régularité de course à divers points du parcours.

Pour l' Ekiden et le Duo : Le chronométrage des équipes Ekiden et Duo se fera par une puce collée sur le dossard témoin de l'équipe (1 puce par équipe). Chaque relayeur doit impérativement, au moment du relais et dans la zone prévue, transmettre le témoin au relayeur suivant.

**Article 18 :** conformément à la loi Informatique et Liberté n°78- 17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Sauf opposition de votre part (par courrier indiquant votre nom, prénom, adresse et n° de dossard), vos coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs et vous pourrez être amenés à recevoir des propositions de leur part.

**Article 19 :** tout coureur participant au Marathon, à l'Ekiden et au Duo de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau autorise expressément les organisateurs du Marathon de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau ainsi que leurs ayant-droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'événement sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

**Article 20 :** l'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

**Article 21 :** tout coureur autorise l'organisation à lui faire donner tous les soins médicaux et hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

**Article 22 :** Les coureurs sont encadrés par un véhicule de tête en ouverture de l'épreuve, ainsi que par un véhicule balais en fermeture de l'épreuve.

**Article 23 :** en cas de non respect des recommandations de l'organisateur, celui-ci décline toute responsabilité en cas d'accident.

**Article 24 :** Le retrait du dossard n'est plus possible après le départ de l'épreuve.

**Article 25 :** tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses, sous peine de disqualification.